

Proposition du Conseil administratif du 27 janvier 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire extraordinaire de 100 000 francs en faveur du Concours hippique international de Genève (CHI-W).

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

Le 12 décembre 2009, le Conseil municipal a voté un budget de fonctionnement de 45 367 411 francs pour la promotion et le développement du sport à Genève, dont un montant de 829 700 francs pour le soutien à l'organisation de manifestations sportives à Genève.

Comme la presse l'a déjà largement relayé ces derniers temps, le Concours hippique international de Genève s'apprête à vivre une année 2010 exceptionnelle avec l'organisation de l'événement équestre le plus important: les finales de la Coupe du monde de saut d'obstacles et d'attelage qui auront lieu du 14 au 18 avril 2010 à Geneva Palexpo. Genève accueillera donc le monde entier de l'équitation avec des cavaliers et cavalières en provenances de 14 ligues différentes. Les 18 meilleurs cavaliers d'Europe de l'Ouest et les 14 meilleurs d'Amérique du Nord ont d'ores et déjà confirmé leur participation.

Les nombreux atouts de Genève tels que la qualité des dernières éditions, la proximité immédiate de l'aéroport, les infrastructures de Palexpo ainsi que le dynamisme et le professionnalisme du comité d'organisation n'ont pas laissé la Fédération internationale des sports équestres indifférente.

Toutefois, une telle organisation nécessite une nouvelle infrastructure et génère des coûts supplémentaires importants, le budget de la manifestation passant de 3,6 millions pour une édition normale à près de 7 millions pour l'édition 2010. La totalité des infrastructures de Palexpo ayant été repensée, ce ne sont pas moins de 10 000 spectateurs qui pourront assister à cette manifestation. Malgré un apport considérable des partenaires privés (plus de 3 millions) et un soutien exceptionnel de l'Etat de Genève à hauteur de 500 000 francs, le budget prévisionnel de la manifestation présente encore un déficit prévisionnel de 667 813 francs.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil administratif a décidé lors de la séance du 27 janvier 2010, de soutenir cette manifestation et de soumettre à votre Conseil municipal une demande de crédit budgétaire extraordinaire de 100 000 francs en faveur du Concours hippique international de Genève.

Conclusion

Au bénéfice de ces explications, le Conseil administratif vous prie, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, de bien vouloir approuver le projet d'arrêté suivant:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,
vu l'article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du
13 avril 1984;
sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire extraordinaire de 100 000 francs en faveur du Concours hippique international de Genève (CHI-W).

Art. 2. – La charge supplémentaire prévue à l'article premier sera couverte par des économies équivalentes de charges ou par de nouveaux produits dans le budget de fonctionnement 2010.

Art. 3. – La charge prévue à l'article premier sera imputée aux comptes budgétaires 2010 sur la nature comptable 365000, centre de coût 5009010, «Direction du Service des sports, Subventions accordées – institutions privées».